

## Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

### Délibération n° 2025.48

### Rapport d'orientation budgétaire 2026

**Membres :**

- en exercice : 6
- présents : 3
- représentés : 3
- votants : 6

**Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.**

Le 25 novembre deux mille vingt-cinq, à 15h, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :** Mme Véronique Lenoir, membre titulaire, M. Michel Faccin, membre titulaire, Mme Julienne Gautier, membre titulaire

M. Jean-Louis Rouffilange, membre suppléant représentant M. Vincent Morisse, Mme Françoise Bruno, membre suppléante représentant M. Patrick Vassal, M. Vincent Lucas, membre suppléant représentant Mme Claire Matari

Mme Mariette Serres, membre suppléante

**Membres excusés :** M. Vincent Morisse, membre titulaire, M. Patrick Vassal, membre titulaire, Mme Claire Matari, membre titulaire

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique LENOIR

**Rapporteur de la délibération :** Michel FACCIN

**Assistaient également à la séance :** Valérie Boronad, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe Boronad, Co-Directeur du Carré Sainte-Maxime et Directeur artistique du Carré, Claire Mieloszynski, Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime.

Accusé de réception en préfecture  
083-941544983-20251127-2025-48-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2025  
Date de réception préfecture : 28/11/2025

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-5, L.2221-10, R. 2221-18, R. 2221-35 et D. 2312-3 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant que, concernant les régies personnalisées chargées d'un service public industriel et commercial, les articles L. 2221-5 et R. 2221-35 du CGCT renvoient aux règles budgétaires et comptables applicables à la commune de rattachement ;

Considérant par suite que, dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif, doit avoir lieu un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir, sur la base du rapport d'orientation budgétaires (ROB) préparé par le directeur de la régie ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de prendre acte de la tenue de ce débat, sur la base du rapport présenté, dans le cadre d'un vote faisant apparaître la répartition des voix sur le vote ;

---

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé, par le Président et la Directrice, des grandes orientations arrêtées pour la préparation du budget primitif 2026 de la régie, telles que précisées dans le ROB, annexé à la présente et préalablement joint à la convocation adressée aux administrateurs, et après en avoir débattu, décide à l'unanimité de :**

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'exercice 2026,**
- **Autoriser la Directrice à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Signé le :

Vincent MORISSE  
Président du Conseil d'administration  
Le Carré Sainte-Maxime

**ANNEXE 2025.48 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 DE LA REGIE PERSONNALISEE « LE CARRE SAINTE-MAXIME »**

Accusé de réception en préfecture  
083-941544983-20251127-2025-48-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2025  
Date de réception préfecture : 28/11/2025